

## LES DÉFIS DE LA TERMINOLOGIE

Les lettres **E, S et G** désignent respectivement les critères **Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance**. Aujourd'hui, les décisions d'investissement s'étendent bien au-delà des seules considérations financières. Ajouter les critères ESG en plus des critères financiers dans la thèse d'investissement permet d'acquiescer une vue d'ensemble du potentiel de performance d'une entreprise ainsi que des risques encourus. Une bonne gouvernance est d'ores et déjà reconnue comme indispensable à l'investissement de long terme, mais il convient d'attacher tout autant d'importance aux risques liés à l'environnement (pollution, utilisation de ressources rares, etc.) ou aux aspects sociaux (sécurité des produits, droits des salariés, etc.).

L'investissement « durable et responsable » ou « socialement responsable » dépasse la simple intégration des aspects ESG aux décisions d'investissement. Il peut inclure une liste bien plus longue de secteurs à exclure ou la mise en œuvre d'une sélection positive de sociétés qui agissent dans l'intérêt de la planète et de ses habitants. Les fonds ISR peuvent ainsi cibler leur approche parmi les thématiques environnementales, sociales ou de gouvernance, en se fixant des objectifs clairs et précis.



Sandra CROWL  
Stewardship Manager  
et membre du Comité  
d'investissement

En agissant et en rejoignant les décideurs et les investisseurs du monde entier pour lutter contre le changement climatique et pour relever les défis sociétaux d'aujourd'hui, nous sommes plus à même d'encourager les entreprises à créer de la valeur durable sur le long terme.



L'investissement durable a suscité plus d'attention récemment en raison d'une demande croissante, non seulement de la part des investisseurs institutionnels mais également d'une génération d'investisseurs plus jeunes, soucieux de l'environnement.

Les lois adoptées depuis 2015 pour atteindre les objectifs ambitieux de lutte contre le changement climatique, ainsi que les résultats prochains des propositions de la Commission européenne en matière de finance durable vont bientôt apporter plus de transparence en matière d'ISR mais, en attendant, la confusion règne toujours quant à la terminologie et la normalisation des pratiques.

Au travers de cette brochure, nous espérons pouvoir sensibiliser les lecteurs à l'investissement durable et favoriser leur compréhension des termes et pratiques associés.



Pour en savoir plus, accédez à la page ISR dans la rubrique « Nous connaître » de notre site web ou contactez nous.

Source : Carmignac, janvier 2019. Ce document ne peut être reproduit en tout ou partie, sans autorisation préalable de la société de gestion. Il ne constitue ni une offre de souscription, ni un conseil en investissement. Les informations contenues dans ce document peuvent être partielles et sont susceptibles d'être modifiées sans préavis. Carmignac Emergents est un fonds commun de placement de droit français conforme à la Directive OPCVM. Carmignac Portfolio Emergents, Carmignac Portfolio Grande Europe and Carmignac Portfolio Emerging Patrimoine sont des compartiments de la SICAV Carmignac Portfolio, société d'investissement de droit luxembourgeois conforme à la directive OPCVM. L'accès aux Fonds peut faire l'objet de restriction à l'égard de certaines personnes ou de certains pays. Ils ne peuvent notamment être offerts ou vendus, directement ou indirectement, au bénéfice ou pour le compte d'une « U.S. person » selon la définition de la réglementation américaine « Regulation S » et/ou FATCA. Les Fonds présentent un risque de perte en capital. Les risques, les frais courants et les autres frais sont décrits dans les DICI (Document d'Information Clé pour l'Investisseur). Les prospectus, DICI, et rapports annuels des Fonds sont disponibles sur le site [www.carmignac.fr](http://www.carmignac.fr) et sur simple demande auprès de la Société de Gestion. Les DICI doivent être remis au souscripteur préalablement à la souscription. • En Suisse : Le prospectus, KIID, et les rapports annuels du Fonds sont disponibles sur le site [www.carmignac.ch](http://www.carmignac.ch) et auprès de notre représentant en Suisse (Switzerland) S.A., Route de Signy 35, P.O. Box 2259, CH-1260 Nyon. Le Service de Paiement est CACEIS Bank, Paris, succursale de Nyon / Suisse Route de Signy 35, 1260 Nyon. Le KIID doit être remis au souscripteur préalablement à la souscription.

Carmignac Gestion, 24 place Vendôme - 75001 Paris. Tél : (+33) 01 42 86 53 35.  
Société de gestion de portefeuille agréée par l'AMF SA au capital de 15,000,000 € - RCS Paris B 349 501 676.  
Carmignac Gestion Luxembourg, City Link, 7 rue de la Chapelle - L-1325 Luxembourg. Tél : (+352) 46 70 60 1.  
Filiale de Carmignac Gestion, Société de gestion de fonds d'investissement agréée par la CSSF SA au capital de 23 000 000 € - RC Luxembourg B67549.



## INVESTISSEMENT RESPONSABLE DE LA TERMINOLOGIE À LA PRATIQUE

## NOTRE VISION

Chez Carmignac, nous sommes convaincus que l'investissement socialement responsable (ISR) n'est pas une « étiquette verte » ou un « petit plus » mais un moyen supplémentaire de gérer les risques et d'identifier des opportunités d'investissement.



En tant que gérants d'actifs et « **Risk Managers** », nous faisons de notre mieux pour trouver des opportunités d'investissement à long terme attractives et en faire bénéficier nos investisseurs. Cela inclut d'atténuer autant de facteurs de risque que nous pouvons identifier, dont ceux liés aux facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG).



Pour nous, adopter une approche socialement responsable ne se résume pas à investir dans des entreprises soucieuses de la planète et de ses habitants : il s'agit également de **faire évoluer les mentalités**. Ainsi, nous nous engageons à avoir des interactions régulières avec les sociétés dans lesquelles nous investissons, en vue de les amener à améliorer leur comportement vis-à-vis des problématiques ESG et de les encourager à adopter les meilleures pratiques dans leur manière d'atténuer les risques et d'avoir un impact positif.



Nous nous efforçons d'être le plus transparent possible sur nos stratégies d'investissement, en donnant aux investisseurs une vision globale de notre gestion et de l'application de notre politique ISR dans nos Fonds. Nous faisons de notre mieux pour renforcer cette **transparence** par le biais de certifications gouvernementales, d'audits externes, de reportings, ainsi que de réunions et événements réguliers.

En 2012, nous avons formalisé notre engagement de long terme en matière d'ISR en devenant signataires des six Principes pour l'Investissement Responsable des Nations Unies (UNPRI). Actuellement, près de 2 000 gérants d'actifs ont adopté ces critères et encouragent la prise en compte des facteurs ESG dans les pratiques d'investissement.



## EN PRATIQUE



### Exclusions sectorielles et normatives

Pour chacun de nos Fonds, l'univers d'investissement est filtré selon une **liste d'exclusion fondée sur des normes et des conventions internationales**. Sont ainsi exclus les investissements dans les sociétés russes sanctionnées par l'Union européenne, les entreprises jugées en violation du « Patriot Act » américain, des droits de l'Homme ou du traité d'Oslo/Ottawa, et dans les fabricants d'armes controversées. Les investissements dans les entreprises nucléaires ne sont pas proscrits, mais font l'objet d'une demande de justification systématique du système au gérant/donneur d'ordres. Sur la base des convictions propres à Carmignac, **la liste des restrictions s'étend aux producteurs de tabac et de charbon<sup>(1)</sup>** pour la plupart de nos Fonds.



### Intégration des critères ESG en tant que facteurs extra-financiers

Quinze de nos Fonds (représentant au total 90% de nos actifs sous gestion<sup>(2)</sup>) adoptent une approche « mainstream » **d'intégration des critères ESG dans leur politique d'investissement**, aussi bien au stade de l'analyse qu'à l'étape de la prise de décision. Nos gérants et analystes sont directement responsables de l'application et de la supervision des critères ESG dans leurs portefeuilles. À cette fin, ils s'appuient sur des rapports et recherches ESG produits en interne et par des tiers, qu'ils complètent par des réunions avec les entreprises concernées.



### Adoption d'une approche plus globale de l'ISR

Outre leur respect total de ces deux premiers périmètres, **4 Fonds<sup>(3)</sup> ont pris des engagements supplémentaires** en adoptant une approche encore plus étendue de l'investissement socialement responsable, détaillée dans leurs prospectus respectifs ainsi que sur notre site internet.

Ainsi, ces Fonds ont élargi leurs restrictions d'investissement à **un éventail plus large de secteurs controversés** qui traduit à la fois les convictions personnelles des gérants et la philosophie du Fonds.

Par ailleurs, ces Fonds effectuent **une sélection positive ou recherchent activement des entreprises ayant une thématique d'impact positif**.

Autrement dit, ils visent à investir dans des entreprises ayant un impact positif et mesurable sur la société ou la planète. En ce qui concerne les obligations souveraines, le risque de soutenabilité des pays émetteurs est étudié.

De plus, ces Fonds cherchent à s'affranchir des combustibles fossiles. Chacun d'eux a un **objectif de faible empreinte carbone**, visant à détenir un portefeuille dont les émissions de CO<sub>2</sub> sont nettement inférieures à celles de son indicateur de référence et, plus particulièrement à se rapprocher du niveau de l'indice MSCI Low Carbon Target.

Enfin, ces Fonds **font de la politique actionnariale active une priorité**, avec l'objectif de participer à au moins 80% des votes aux assemblées générales.



(1) Les producteurs de charbon qui tirent plus de 25% de leur chiffre d'affaires de l'extraction sont exclus de tous nos Fonds actions à l'exception de Carmignac Portfolio Commodities qui les limite à 5% de ses actifs sous gestion.

(2) Actifs sous gestion hors mandats et fonds de fonds au 31/01/2019.

(3) Carmignac Emergents, Carmignac Portfolio Emergents, Carmignac Portfolio Grande Europe et Carmignac Portfolio Emerging Patrimoine.

(4) Source : Le Label ISR, <https://www.llelabelisr.fr/>.